



ELEVeS



Ecoles Libres Efficaces Vivantes et Solidaires ASBL

Communiqué de presse du 29 août 2017

Message aux forces politiques de la CFWB : Inscriptions scolaires, revenons aux fondamentaux

ELEVeS constate que tous les partis de la FWB reconnaissent (enfin) que les décrets mixité et inscription successifs n'ont pas atteint leurs objectifs et, pire, génèrent des troubles pour les familles qui se voient confrontées à toutes leurs dimensions préjudiciables.

Nos observations, à l'heure du 10e anniversaire du décret inscription, sont les suivantes :

- 37.800 enfants ont été « sans école » à un moment du processus entre 2010 et 2017 et la plupart ont affronté les épreuves du CEB sans inscription validée dans une école de leur choix (statistiques sous le décret Simonet et ses variantes jusqu'aujourd'hui);
- Les familles touchées par cette violence institutionnelle sont réparties sur toutes les couches sociales mais les familles moins fragilisées se sont adaptées et posent de meilleures stratégies que celles qui ne disposent souvent pas de compétences pour anticiper la complexe mécanique décrétole. Il n'y a donc point d'égalité d'accès à l'inscription ;
- Les écoles prisées avant 2007, restent prisées en 2017 et, paradoxalement, il a été constaté que certaines écoles n'enregistrent aucune demande d'inscription au cours de la période initiale d'inscription. Ce qui laisse perplexes les parents qui entendent la litanie de la Commission inter-réseaux des inscriptions (CIRI) au sujet du nombre important de places libres ;
- Les écoles créées sous la pression démographique ont entre autres proposé des projets pédagogiques forts et innovants. Elles sont devenues prisées ;
- Des écoles proposant aux second et troisième degrés un enseignement qualifiant, ont vu leur premier degré se vider dramatiquement. Les places libres ne sont pas considérées équivalentes par les familles. Cela accroît les discriminations entre ceux qui trouvent une place dans un premier degré situé dans une école proposant l'enseignement général aux second et troisième degrés, et ceux qui n'en trouvent pas. La mécanique du décret induit donc une hiérarchisation malheureuse des filières, alors que ses objectifs auraient dû être la revalorisation du technique et du professionnel comme choix de l'élève et de sa famille.

ELEVeS suggère d'en revenir aux fondamentaux :

- Au gouvernement, la responsabilité de certifier la qualité de l'enseignement dispensé dans toute école qu'il subventionne, indépendamment du type d'enseignement proposé aux second et troisième degrés. Ceci sous-entend de consolider le premier degré commun avant de toucher une fois encore à son organisation et/ou d'en promouvoir l'allongement – ceci en effet perturberait encore plus les familles dans l'exercice serein du choix d'établissement approprié au type d'enseignement recherché ;
- Aux pouvoirs organisateurs, avec leurs directions d'école et équipes pédagogiques, la responsabilité de mettre en œuvre des projets pédagogiques au bénéfice de chaque enfant s'inscrivant dans une de leurs écoles, en veillant à y associer les familles. La publicité du projet pédagogique de chaque école doit être faite pour permettre à toutes les familles de s'engager dans un choix d'école en toute sérénité ;
- Aux parents, la responsabilité de choisir et d'investir le projet pédagogique convenant à chacun de leurs enfants. Pour les familles ne pouvant exercer cette responsabilité aisément, il appartient aux autorités de pallier leurs difficultés, sans toutefois restreindre l'exercice des responsabilités des ménages pleinement capables d'exercer cette responsabilité.

L'enjeu est non d'enterrer ou de métamorphoser le décret inscription –
 repartir d'une page blanche nous semble toutefois être la meilleure
 solution –, mais bien de permettre aux familles de faire pacte avec les
écoles, avec l'École.

Quelques pistes non exhaustives à cette fin :

- Conserver un numéro unique d'inscription, afin d'éviter les inscriptions multiples et de pouvoir piloter le processus ;
- Redonner solidairement aux directions d'école leur responsabilité d'inscription au premier degré, en leur permettant de déterminer entre elles des modalités d'inscription au sein de la zone et des critères d'inscription en rapport avec leur projet pédagogique. La période unique de dépôt du formulaire d'inscription est dramatique car elle fige tout le processus et dépossède les familles de leurs responsabilités au profit de l'organe centralisé qu'est la CIRI. C'est ce phénomène qui crée les « sans école » et engendre énormément de frustrations ;
- Redonner aux parents leur responsabilité du choix d'école, en leur permettant de déterminer parmi une liste de critères celui/ceux qu'ils jugent prioritaires ;
- Un processus de simulation au 2e trimestre de la 5e primaire pourrait être organisé chaque année. Les résultats de cette simulation seraient publiés et rendus accessibles à tous les parents et acteurs de terrain. Une seule question serait posée aux parents : celle de l'école de leur véritable 1er choix, avec justification par deux ou trois critères ;
- Impliquer les associations de parents dans le processus et créer des AP dans les écoles qui n'en possèdent pas. Le Décret associations de parents devrait d'ailleurs faire l'objet d'une évaluation chiffrée et indépendante, pour s'assurer de cette participation citoyenne primordiale, dans notre société, pour l'éducation de nos enfants.

L'ASBL Élèves, qui avait prédit l'échec du décret inscription avant même
 son vote, demande avec insistance à faire partie des organisations qui

s seront consultées à l'occasion du suivi de l'abrogation ou de la transformation substantielle du processus d'inscription.

Anne François – Coordinatrice (0494 68 34 97)

Célinie Brabant – Vice-Présidente (0473 16 60 68)

A propos de l'ASBL ELEVeS :

ÉCOLES LIBRES EFFICACES VIVANTES et SOLIDAIRES. L'ASBL ELEVeS est un espace de réflexion, d'analyse et d'interpellation concernant le monde scolaire. ELEVeS défend la liberté pédagogique des écoles, défend la liberté des parents en matière de choix scolaire et veut favoriser le partenariat entre les familles, les élèves et les écoles. ELEVeS est un mouvement citoyen apolitique né après le vote du premier décret inscription, qui a permis à des parents et des acteurs du monde de l'éducation de divers horizons de prendre conscience des changements fondamentaux mis en œuvre et des défis en matière d'enseignement. Soucieux de permettre à chacun d'exercer au mieux sa liberté et sa responsabilité de citoyen, le mouvement ELEVeS a comme objectif d'interpeller nos mandataires en matière d'enseignement et de les inviter à garder l'élève au centre de ses décisions.

www.ELEVeS.be

Facebook : <https://www.facebook.com/elevsasbl/>